

Port du casque : la FFCT et l'UNAFTC partenaires

Parce que le port du casque est indispensable à la pratique du vélo, la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) et l'Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés (UNAFTC) ont officialisé un partenariat.

Depuis toujours, la sensibilisation du grand public et de ses adhérents à la pratique du vélo en toute sécurité est une des principales priorités de la FFCT. Le port du casque est le premier réflexe que les cyclotouristes doivent avoir sur route ou à VTT. L'UNAFTC, parmi ses différents objectifs et dans le cadre de ses actions de prévention, participe à la mobilisation du grand public, sur l'intérêt de l'usage du casque dans les activités de sports de nature, dont la pratique du vélo, afin de limiter les risques de traumatismes crâniens. A travers ce partenariat évident de sensibilisation au port du casque, les deux entités mettront en place des projets communs

au niveau local. Ainsi, l'UNAFTC participera aux actions de prévention de la FFCT et diffusera les fiches «*Bons réflexes à vélo*», lors de ses interventions auprès du jeune public, notamment en milieu scolaire.

En partenariat avec la marque ABUS, acteur majeur dans le domaine de la sécurité, l'UNAFTC participera également à une opération nationale de sensibilisation avec l'association «*A vos casques*». Pour chaque casque du modèle «*avos-casques*» acheté, ABUS reversera 5 euros à l'UNAFTC. La Fédération française de cyclotourisme soutient cette action de promotion pour le port du casque.